

## D-2021-004

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	65
Votants	70

## Conseil Communautaire du 11 février 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni, en session ordinaire en Salle de la Diligente - La Manoque - Cours de Verdun - 47400 TONNEINS, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÜZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Emmanuel VIGO (suppléant de Erika LE FORT) - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - Patrick YAOUANC (suppléant de François NÉRAUD) - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Catherine BERNARD - Michel COUZIGOU - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Daniel BENQUET - Valérie BOTTECCHIA - Laurent CAPELLE - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Jean-Michel LABORDE - Emmanuelle MARCHAND - Didier MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR

### Pouvoirs de

Muriel FIGUEIRA A Maud CARUHEL - Stéphane FRANCIS A Martine CALZAVARA - Jean-Michel LABORDE A Régine POVEDA - Didier MONPOUILLAN A Bernard MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR A Alain PASCAL

### Secrétaire de séance

Patrick YAOUANC

# BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Pierre CAMANI

## Objet de la délibération

---

La présente délibération a pour objet le vote du budget primitif 2021 du budget principal.

## Exposé des motifs

---

Le Budget Primitif 2021 a été élaboré à partir des dépenses et recettes constatées lors des derniers comptes administratifs, de celles prévisibles pour 2021 et des priorités de l'agglomération pour l'exercice à venir.

Ce budget, élaboré en nomenclature M57, intègre les nouveaux axes stratégiques de l'agglomération que sont la transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale.

Le budget qui vous est présenté permet de dégager une épargne brute de 4.6 M€. Cette épargne permettra de financer les grands projets de l'agglomération.

Enfin, il vous est rappelé que le budget primitif 2021 a été bâti sans augmentation de la fiscalité.

Toutes les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-dessous ainsi que dans les tableaux qui accompagnent ce rapport.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En prévisions, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **48 683 036.00 €**.

### DEPENSES :

**Dépenses réelles de fonctionnement : 43 969 465.39 €**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 13 442 185.00 €**

Malgré l'augmentation contractuelle des marchés, notamment ceux relatifs au transport scolaire et à la collecte des ordures ménagères, ce chapitre ne progresse pas par rapport à l'année dernière. C'est le fruit de la recherche d'économies demandée aux services de l'agglomération.

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 16 472 772.00 €**

**Ce chapitre diminue de 0.4 % par rapport au budget 2020. Une attention particulière a été apportée à l'évolution de la masse salariale.**

**Chapitre 014 – Atténuation des charges : 7 125 300.00 €** (attributions de compensation et taxe de séjour)

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 6 264 105.39 €**

Ce chapitre englobe la prise en charge des déficits des budgets annexes, la participation à ValOrizon et les subventions de fonctionnement versées.

**Chapitre 66 - Charges financières : 555 003.00 €**

**Chapitre 67 - Charges spécifiques : 30 100.00 €** (titres annulés sur exercices antérieurs)

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 80 000.00 €**

**Dépenses d'ordre de fonctionnement : 4 713 570.61 €**

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 382 214.61 €**

**Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 331 356.00 €** (amortissements)

## RECETTES

Envoyé en préfecture le 11/03/2021

Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le



ID : 047-200030674-20210211-D\_2021\_004-DE

### **Recettes réelles de fonctionnement : 46 082 706.00 €**

Les recettes liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat ont été estimées avec prudence dans l'attente des notifications de la Préfecture. L'inscription des montants définitifs de ces recettes se fera dans le cadre du budget supplémentaire.

Chapitre 013 – Atténuation des charges : 300 000.00 €

Cette inscription correspond à une provision de remboursement par notre assureur des rémunérations des personnels en arrêt de maladie ou accident de travail.

Chapitre 70 – Produits des services : 2 532 225.00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 2 826 651.00 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 25 513 799.00 €

### **Les taux de fiscalité ménages et entreprises n'augmenteront pas en 2021 afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les contribuables du territoire.**

L'hypothèse moyenne d'augmentation des bases fiscales permet d'attendre un produit de 14.4 M€ en 2021.

Les principaux autres postes de ce chapitre concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, dont la prévision est en baisse de 10 % (3.2 M€), la TEOM (6.3 M€) et la TASCOM (1.1 M€).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 14 639 158.00 €

La DGF et les compensations de l'Etat seront ajustées dès la notification de ces dernières.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 265 873.00 €

Ce chapitre enregistre principalement les loyers des bâtiments communautaires.

Chapitre 77 – produits spécifiques : 5 000.00 €

### **Recettes d'ordre de fonctionnement : 2 600 330.00 €**

*Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 600 330.00 €*

*Ce chapitre correspond à la valorisation des travaux en régie et à l'amortissement des subventions. Ceux-ci sont transférés en section d'investissement.*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En prévisions, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 15 607 973.55 €.

## DEPENSES

### **Dépenses d'équipement : 9 953 143.55 €**

L'année 2021 sera marquée par l'effort d'investissement puisque le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget est de 10.0 M€. A ce montant s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 2.5 M€.

Parmi les investissements inscrits à ce budget, vous noterez plus particulièrement les opérations suivantes :

- Fonds de concours aux communes (500 k€)
- Acquisition de l'ancien Espace Culturel Leclerc (700 k€)
- Réhabilitation de l'ALSH de Marmande (500 k€)
- Réhabilitation des déchetteries (700 k€)
- Reconstruction de la crèche de Fauillet (286 k€)
- Travaux de voirie (3.5 M€)
- Aides aux entreprises (OCMACS, etc...) pour 210 k€

- Travaux hydrauliques dans la zone d'activité Marmande Sud (300 k€)
- Voie verte pour 500 k€
- Contrat de transition écologique et PCAET (212 k€)

Vous trouverez le détail de ces dépenses par opération dans les tableaux annexés à ce rapport.

**Dépenses financières : 2 854 500.00 € (dont remboursement des emprunts pour 2.4 M€)**

**Dépenses d'ordre d'investissement : 2 800 330.00 € (travaux en régie et amortissement des subventions)**

## **RECETTES**

**Recettes d'équipement : 9 026 585.94 €**

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 463 241.00 €**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 6 493 344.94 €**

Ce chapitre correspond à l'emprunt prévisionnel pour l'année 2021, avant reprise des excédents de 2020 qui viendront le minimiser. Celui-ci sera réalisé en fonction du besoin de financement qui sera constaté en fin d'exercice.

**Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 70 000.00 €**

**Recettes financières : 1 667 817.00 € (dont FCTVA : 1.6 M€ et cessions d'immobilisations pour 45 k€)**

**Recettes d'ordre d'investissement : 4 913 570.61 € (virement de la section de fonctionnement et amortissements)**

### **Le Conseil Communautaire,**

**Approuve** le Budget Primitif 2021 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : 48 683 036.00 euros
- section d'investissement : 15 607 973.55 euros

**Autorise** M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

#### **Résultat du vote**

<b><i>Votants</i></b>	<b>70</b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>70</b>	
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>	<b>[ ]</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**  
 Le 11 mars 2021

Fait à Marmande le 11 février 2021

**Jacques BILIRIT**  
 Président de Val de Garonne Agglomération